



## Présidence d'une copropriété

-----  
Par juju159

Bonjour,

Je suis président de notre copropriété depuis peu, et j'avoue que j'ai un peu de lacune en terme de législation :)  
J'habite dans une copropriété de 10 maisons, et lors de notre dernière AG, on a conclu que l'on s'occuperait nous même des espaces vert.

1 mois plus tard, vu la lourdeur de la tache et en discutant avec qq voisins, on est revenu sur notre décision et je pense finalement qu'il serait mieux de mandaté une entreprise. Maintenant comment faire passer ça au niveau de la copro.  
Dois-je reconvoquer tout le monde pour une nouvelle AG et proposé des devis, ce qui est un peu délicat car la plupart des proprio habite à 100 km de la et les propriétaires sont peu dispo le WE.  
Ou puis-faire cela part mail? Ce qui est plus simple?

Et si c'est par mail? Es-ce qu'un accord de leur part est obligatoire ou pas?

A savoir que l'ensemble des charges a été reçu mais pour l'instant, on ne sait pas trop quoi en faire ...

J'avoue que je suis un peu perdu...,

Merci beaucoup